



**DOSSIER**

**ÉPARGNE**

# Les flux en plein chambardement

**En imposant faiblesse des rendements et sécurité absolue, la crise financière transforme le paysage de l'épargne.**

[www.agefi.fr/actualite-eclairages](http://www.agefi.fr/actualite-eclairages)

PAR GUY MARCHAL

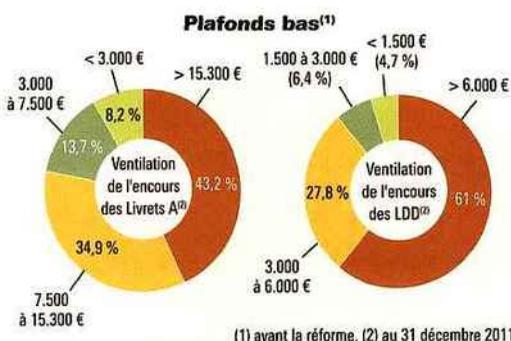
**C**onséquence des crises financières qui se succèdent depuis une dizaine d'années, les flux comme les supports de l'épargne des Français subissent un remodelage. Et quand les règles du jeu sont modifiées, la reconfiguration prend des allures encore plus radicales. C'est le cas actuellement avec le relèvement des plafonds du Livret A et du LDD (Livret de développement durable).

Une crise historique des dettes souveraines et des marchés obligataires européens, deux krachs boursiers brutaux en l'espace de huit ans, des pouvoirs publics à la recherche du moindre euro de rentrées fiscales supplémentaires et toujours aussi enclins à manipuler les flux d'épargne en fonction de leur électorat et des groupes de pression, de nouvelles réglementations qui imposent

aux banques et aux compagnies d'assurances de favoriser la collecte d'une certaine typologie de produits... Tout concourt à modifier le paysage de l'épargne en France, surtout si on y ajoute l'engouement des épargnants pour la sécurité absolue, la liquidité totale et le capital garanti.

**Décollecte**

Les deux produits emblématiques que sont l'assurance-vie pour le long terme et les livrets défiscalisés et centralisés (Livret A et LDD) pour le court terme témoignent de ce chambardement. Après avoir phagocyté la moitié des bas de laine des Français pendant une vingtaine d'années, l'assurance-vie est aujourd'hui en décollecte, avec des rachats désormais supérieurs aux flux nouveaux. A l'opposé, les 62 millions de Livrets A et les 25 millions de LDD brassent de l'épargne fraîche à qui mieux mieux. Le rapprochement s'arrête là. Affirmer que le Livret A serait responsable des déboires de l'assurance-vie est une explication



Sources : Banque de France, Observatoire de l'épargne réglementée



Thinkstock

### D'un coup d'œil

- Les deux produits emblématiques que sont l'assurance-vie et les livrets défiscalisés et centralisés témoignent du remodelage en cours de l'épargne des Français.....
- Plus que la chute de la collecte nette, les compagnies d'assurance-vie sont pénalisées par les taux d'intérêt bas qui affectent leurs marges dans cette activité.....
- Dans le domaine de l'épargne salariale, la majoration du taux du forfait social sur l'intéressement et la participation conduira à une baisse des montants distribués aux salariés.....
- En Allemagne et en Grande-Bretagne, ce sont les banques qui fixent les plafonds et les taux servis sur les comptes d'épargne. Quelques produits bénéficient d'une défiscalisation.....

simpliste, assurent les économistes spécialistes de l'épargne.

La promesse de campagne du président de la République François Hollande de doubler le plafond du Livret A (15.600 euros actuellement) a été à moitié tenue par le gouvernement. Le plafond du LDD de 6.000 euros est doublé, mais celui du Livret A est relevé de 50 % en deux temps : 25 % aujourd'hui et 25 % à la fin de l'année ; plus par la suite si le financement du logement social (principale mission des fonds d'épargne de la Caisse des dépôts - CDC - où sont centralisés deux tiers des encours des livrets) le nécessite. L'arbitrage est alambiqué et fait une belle place au LDD censé (une autre promesse) devenir un livret pour le financement de l'industrie, ce qu'il était autrefois sous l'appellation de Codevi. Pour le Livret A, 8,5 % des livrets (5,2 millions) sont au plafond ou au-dessus, ce qui représente 43 % de l'encours de 230 milliards d'euros. Dans sa mouture actuelle, la réforme permet donc de dégager un encours supplémentaire théorique d'environ 40 milliards d'euros. Pour sa part, le LDD, en doublant son plafond, recèle lui aussi un potentiel de 40 milliards avec 27 % des livrets

### La réforme du Livret A est une véritable menace pour les livrets bancaires

(6,7 millions), représentant 61 % d'un encours de 72 milliards dépassant le plafond.

« L'impact le plus important de la réforme va se faire sentir sur l'épargne bancaire, explique Cyrille Chartier-Kastler, président de la société de conseil Facts & Figures. C'est même une véritable menace pour les livrets fiscalisés. » Pour Céline Choulet, économiste à BNP Paribas, « les livrets soumis à l'impôt dont l'encours est de 190 milliards d'euros risquent d'être les premiers concernés avec les dépôts à vue dont l'encours a augmenté d'une cinquantaine de milliards ces quatre dernières années pour atteindre 290 milliards. »

De fait, les efforts déployés par les banques françaises pour développer les produits d'épargne bilancielle sous la contrainte des nouvelles règles de Bâle III en matière de fonds propres se trouvent sérieusement contrariés par la réforme. Les dirigeants du Crédit Agricole ont calculé que l'augmentation du plafond du Livret A allait rogner de 3 milliards d'euros le montant des prêts de la banque verte à l'économie.

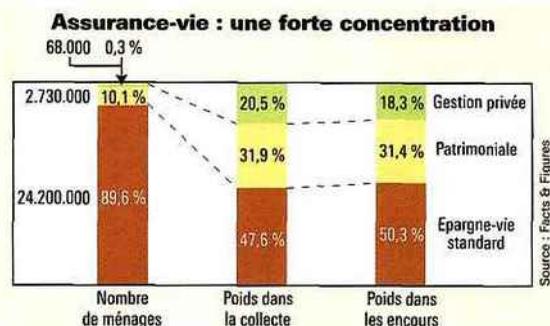
## La baisse du crédit entraîne la baisse des dépôts

sion de concurrence avec les réseaux collecteurs historiques (les Caisses d'Épargne et le Crédit Mutuel). Pour contrer la baisse des livrets bancaires, les banques vont devoir montrer leur aptitude à canaliser l'épargne et mettre en œuvre des stratégies commerciales pour minorer les glissements de flux des dépôts bancaires vers l'épargne centralisée à 65 % à la CDC.

### Changement d'ère

Pour l'assurance-vie, les conséquences à attendre de la réforme de l'épargne réglementée sont bien moindres que pour les livrets bancaires (*lire l'entretien*). « La principale fuite dans le circuit provient de l'immobilier avec une chute du crédit à l'habitat qui oblige les acquéreurs à augmenter leur apport personnel », indique Didier Davydoff, directeur de l'Observatoire de l'épargne européenne (OEE). *Nous changeons d'ère et entrons dans une période post-bulle immobilière. Selon le principe 'les*

De quoi faire regretter aux établissements non mutualistes et au Crédit Agricole d'avoir bataillé plus d'une décennie pour obtenir la banalisation du Livret A en 2009 pour cause de distor-



*crédits font les dépôts', les placements financiers vont baisser car les liquidités générées par le crédit et les plus-values immobilières diminuent. Les heures de gloire de l'assurance-vie sont sans doute derrière elle. »* Surtout, ses déboires sont d'origines multiples et pour beaucoup d'ordre structurel. Le produit est en fin de cycle après des années flamboyantes. « Jusqu'à récemment, l'assurance-vie a été une belle 'success story', rappelle Philippe Crevel, secrétaire général du Cercle des épargnants. Son encours de plus 1.300 milliards d'euros a tout simplement doublé en l'espace de dix ans. » Outre l'inflation du marché immobilier résidentiel au cours des années 2000, l'assurance-vie a reçu des coups de pouce comme l'autorisation de transférer des flux en

provenance des PEL, les plans d'épargne logement, un produit bilanciel dont les banques ne voulaient plus entendre parler.

L'assurance-vie cumule les obstacles. La démographie vieillissante des contrats est devenue plus favorable aux rachats au moment où la fiscalisation rampante des revenus atteint désormais 15,5 % pour les taxes sociales qui sont prélevées chaque année (y compris sur les plus-values latentes pour les unités de compte). Au fil des ans, note la Cour des comptes dans un rapport de janvier 2012, « l'assurance-vie a perdu l'avantage comparatif que son régime fiscal lui conférait ». Au point que « l'imposition des plus-values immobilières est devenue plus avantageuse que l'assurance-vie ». Autre mesure à l'impact important : l'interdiction en 2010 des taux annuels garantis a anesthésié la collecte en gestion privée (1 % des contrats mais 25 % de l'encours). Sans oublier l'extrême faiblesse des rendements ou encore plus récemment la multiplication des rachats partiels pour faire face à l'accroissement du chômage et à la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

L'assurance-vie peut-elle trouver un second souffle ? La profession a des idées, souligne Philippe Crevel. La plus connue est l'allongement de la durée de détention en maintenant la fiscalité. « On pourrait aussi desserrer les contraintes réglementaires des fonds en euros pour leur donner plus de liberté dans leur recherche de rendement et leur permettre d'en trouver ailleurs que dans les obligations d'Etat. » Redonner le goût de l'épargne longue au particulier en ces temps de crise financière, une gageure. ■



### L'AVIS DE...

Cyrille Chartier-Kastler, président de Facts & Figures

« La réforme du Livret A, un impact de 6 milliards d'euros sur l'assurance-vie »

**A combien estimez-vous l'impact du relèvement des plafonds du Livret A et du Livret de développement durable (LDD) sur l'assurance-vie ?**

L'impact se fera sentir sur la collecte fraîche, en termes de moindres flux entrants. La question ne se posera pas en termes de rachats massifs et d'importantes sorties supplémentaires. N'exagérons pas. Nous ne sommes pas dans une phase de désamour total des Français pour l'assurance-vie, et surtout l'assurance-vie présente une certaine viscosité. En dépit de la possibilité offerte de retraits partiels, ce n'est pas un produit d'épargne liquide. Il est coincé entre les huit années de détention pour ne pas se retrouver « fiscalisé » et la détention au-delà de 70 ans pour bénéficier du régime favorable en matière de droits de succession. Nous avons calculé que la réforme des livrets entraînera des moindres versements d'environ 6 milliards d'euros d'ici à fin 2013. Cela correspond à une augmentation de la décollecte mensuelle de 500 millions d'euros. Certains mois, on pourrait avoir une décollecte d'environ 1,7 milliard. Gardons à l'esprit que le taux du Livret A pourrait être

revu au 1<sup>er</sup> février 2013 à un niveau situé entre 1 % et 1,5 %.

**Décollecte liée au vieillissement des contrats, impact de Bâle III, rendements très faibles, et maintenant concurrence des livrets réglementés... Que doivent faire les assureurs-vie ?**

Faire le dos rond. Les professionnels vont surtout devoir envoyer un signe au marché en servant un rendement moyen minimum de 3,10 %-3,20 % pour 2012. En dessous du plancher de 3 % - qui, je le rappelle, délivre en réalité un 2,53 % après prélèvements sociaux -, il est à craindre que les épargnants délaissent le produit jugé trop faiblement rémunérateur. Or notre hypothèse minimale pour l'exercice 2012 est de 2,70 %. Pour parvenir à 3 %, les assureurs ont la possibilité de puiser quelques dizaines de points de base dans la PPE, la provision pour participation aux excédents, qui après tout appartient aux assurés. Nous estimons qu'il y a en réserve entre 110 et 180 points. A partir de 2013, nous tablons sur une hausse du rendement de l'OAT. La pression sur les assureurs-vie devrait alors se relâcher un peu.

# Les assureurs-vie confrontés à la lente érosion de leur rentabilité

**Plus que la chute de la collecte nette, les compagnies sont pénalisées par les taux d'intérêt bas qui affectent leurs marges dans cette activité.**

PAR THOMAS CARLAT

L'assurance-vie ne fait plus recette. Poursuivant le mouvement amorcé fin 2011, le marché français continue son inexorable chute. Sur les sept premiers mois de l'année, la décollecte nette ressort à 4,2 milliards d'euros, portant à 14,5 milliards les sorties nettes enregistrées depuis août 2011. En juillet, le secteur a certes retrouvé des couleurs avec une collecte nette positive de 400 millions d'euros. Mais cette embellie sera-t-elle durable ? L'avenir le dira. « *Le niveau de décollecte est relativement faible rapporté aux encours, nuance cependant Benjamin Serra, analyste chez Moody's. Il représente moins de 1 % des encours de l'assurance-vie en France.* »

## Décollecte généralisée

Quoi qu'il en soit, rares sont les compagnies à être épargnées par cette lame de fond. A fin juin, CNP Assurances, numéro un français de l'assurance-vie, a enregistré une décollecte de 500 millions d'euros, avec 718 millions pour le seul marché tricolore. Les performances sont à l'avenant pour ses concurrents. Si la collecte nette d'Axa France ressort à zéro (en incluant la prévoyance et la santé), celles d'Allianz France et d'Aviva France sont négatives respectivement à hauteur de 500 millions d'euros et de 510 millions de livres. La palme revient toutefois à Generali France qui accuse près de 1,7 milliard d'euros de sorties nettes, pénalisé il est vrai par une distribution très dépendante des réseaux bancaires et des banques privées en particulier.

La problématique des assureurs-vie est bien connue. Si les cotisations ne se tarissent pas, les rachats et autres prestations s'accroissent en revanche significativement. A titre d'exemple, CNP Assurances a vu les sorties augmenter de 13 % à fin juin. De quoi préoccuper les observateurs du secteur. « *Nous sommes dans une situation méritant de la vigilance* », souligne Cyrille Chartier-Kastler, président du cabinet Facts & Figures. Au cours des derniers mois, les trois agences de notation - Fitch, Standard & Poor's (S&P) et Moody's - ont d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme. Dans un rapport publié fin juin, S&P ne cachait pas s'attendre à ce que l'assurance-vie traverse « *des temps plus difficiles* », estimant que « *la rentabilité pourrait se dégrader davantage* ». Le ton est le même chez Moody's. « *La décollecte actuelle ne constitue pas, à ce stade, un problème de liquidité pour la profession, concède Benjamin Serra. En revanche, elle crée un vrai défi en termes de rentabilité à moyen terme.* »

Au-delà d'une conjoncture défavorable, les compagnies pâtissent également

d'un environnement de taux d'intérêt bas qui réduit les rendements de leurs placements. Or l'essentiel des marges des assureurs-vie provient justement des revenus financiers qu'ils dégagent. Et dans le contexte financier actuel, les marges sur affaires nouvelles se contractent sensiblement pour la majorité des acteurs. En France, Aviva voit les siennes se réduire à 3,2 % contre 4,1 % en l'espace d'un an, tandis que celle de Generali France baisse de 14,1 % à 12,5 % en raison, notamment, d'un changement de méthodologie comptable. Quant à CNP Assurances, ces marges sur affaires nouvelles (incluant la prévoyance) diminuent de 1,8 point à 10,5 %, et de 2,5 points sur la France à 6,4 %. Sans surprise, le résultat opérationnel des acteurs porte les stigmates de cette érosion. A titre d'exemple, il est en recul de 9 % chez Aviva France et de 5,8 % chez Allianz France. Le pôle épargne (France et international inclus) de CNP Assurances voit quant à lui son résultat brut d'exploitation chuter de 24,6 % à fin juin.

Pourtant, à en croire les observateurs, l'heure n'est pas au catastrophisme. « *Les résultats comptables restent relativement bons, reconnaît ainsi Benjamin Serra. Les profits sont en grande partie générés par les encours et peu par les contrats souscrits aujourd'hui. Or les encours progressent. Les impacts à court terme sont faibles.* » C'est notamment le cas chez CNP Assurances dont les encours ont progressé à fin juin de 1,2 %. Et comme le rappelle Cyrille Chartier-Kastler, « *il faut bien être conscient que les seuls intérêts générés sur la partie de l'épargne investie sur les fonds euros ont pour conséquence mécanique*



**Les sorties nettes enregistrées depuis août 2011 ressortent à 14,5 milliards d'euros.**

Des résultats en demi-teinte			
Principaux indicateurs du pôle vie-épargne au 1 <sup>er</sup> semestre 2012			
En mns € (variation/S1 2011)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat net
Axa France*	6.754 (-5 %)	375 (0 %)	501 (-10 %)
Allianz France	3.957 (+4,5 %)	210 (-5,4 %)	nc
Aviva France	1.944 mns € (-17 %)	151 mns € (-9 %)	nc
CNP Assurances**	10.788 (-10,5 %)	631 (-4,4 %)	369 (-6,3 %)
Generali France*	5.465 (+3,2 %)	337 (+7,5 %)	nc

\*y compris la prévoyance et la santé, \*\*périmètre France incluant la prévoyance  
Source : sociétés

une croissance des encours supérieure à 30 milliards d'euros sur l'année ». Reste que le contexte actuel pousse les acteurs à réfléchir à l'avenir de ce produit. CNP Assurances milite ainsi pour « *une évolution du modèle classique de l'assurance-vie* ». « *L'enjeu est de développer dès aujourd'hui de nouvelles sources de revenus et de profits, d'où la tendance qui consiste à se tourner vers la prévoyance et la santé où les marges sont pour le moment intéressantes* », note Benjamin Serra. Un changement de cap de la part des compagnies qui ne devrait pas se démentir dans les mois et les années à venir. ■

# L'épargne salariale est minée par la hausse des impôts et des taxes

## La majoration du taux du forfait social sur l'intéressement et la participation conduira à une baisse des montants distribués aux salariés.

PAR EDWIGE MURGUET

Les professionnels de l'épargne salariale ont pris acte de la hausse du forfait social sur l'intéressement et la participation de 8 % à 20 % sans baisser les bras pour autant. Ils continuent de faire valoir leurs arguments en faveur du développement des plans d'entreprise et contre l'alourdissement de la taxation qui les touchent.

Contrairement à ce que le gouvernement a déclaré afin de justifier l'augmentation du taux du forfait social, « l'épargne salariale n'a jamais été et n'est pas un élément de substitution à la rémunération directe », insiste Patrick Azières, dirigeant fondateur de Paxia, société de conseil. *Ce principe est d'ailleurs inscrit dans la loi Fabius du 19/02/2001 relative à l'épargne salariale. C'est donc une hérésie réglementaire d'affirmer le contraire*. D'autres experts rappellent que la rémunération n'est en principe ni collective ni aléatoire, à la différence de la participation et de l'intéressement qui dépendent de critères liés au développement de l'entreprise.

### Idées reçues

Il est faux de penser que, dans la pratique, l'épargne salariale se substitue aux salaires, démontre également l'Association française de la gestion financière (AFG). Elle a calculé, à partir des données de la Dares, que son poids comparé à la masse salariale est passé de 7,5 % en 2005 à 7,1 % en 2009, et ce malgré sa diffusion au sein des entreprises. « La seconde hérésie, avec cette montée brutale de 12 points du forfait social, est de couper l'élan des PME qui songeaient à mettre en place des dispositifs d'épargne salariale », ajoute Patrick Azières. *Cette mesure dissuasive va à l'encontre des récentes mesures, justement destinées à élargir sa distribution.* »

L'assimilation par le gouvernement de l'épargne salariale à une niche fiscale et sociale est aussi très contestée. « Elle concerne près de 60 % des salariés français, ce n'est donc pas une niche », s'insurge Patrick Lamy, directeur juridique de BNP Paribas Epargne et Retraite Entreprises. Selon lui, il aurait été plus judicieux d'encourager le développement de cette épargne afin qu'un nombre encore plus important de salariés puisse en bénéficier à l'avenir.

Les salariés déjà bénéficiaires de mécanismes d'intéressement ne doivent pas s'attendre à une année 2013 faste. Dans un contexte économique difficile, les entreprises rech-

neront à augmenter l'enveloppe allouée aux divers mécanismes d'intéressement facultatif afin de compenser la hausse de la pression fiscale. Certaines ont déjà annoncé en août qu'elles souhaitaient en répartir la charge avec leurs salariés. Dassault Aviation, par exemple, a décidé de dénoncer les accords d'intéressement en cours et de les renégocier dans cette optique. Cette initiative devrait faire des adeptes... « Tous les plans d'intéressement ne seront pas dénoncés, prévoit toutefois Patrick Lamy. Certaines entreprises attendront leur échéance pour les renégocier. » Dans l'ensemble, les montants distribués aux salariés vont diminuer.

### Espoirs

« Ce n'est pas non plus la fin de l'épargne salariale. Ces mesures n'ont pas d'effet sur les sommes déjà placées sur les divers plans d'épargne salariale », relativise Laure Delahousse, directeur gestions d'actifs à l'AFG qui espère un retour à meilleure considération de l'épargne salariale de la part du nouveau gouvernement.

Les propositions des partenaires sociaux qui seront faites dans ce domaine en 2013, dans le cadre d'un groupe de travail lancé lors de la grande conférence sociale de juillet dernier, pourraient y contribuer. Le fait que l'épargne salariale permette de financer en grande partie la finance solidaire constitue un argument de poids. Depuis 2010, toutes les entreprises concernées par les dispositifs d'épargne salariale doivent proposer à leurs salariés de souscrire à des fonds solidaires.

L'autre grand rendez-vous qui pourrait redorer le blason de l'épargne salariale auprès du gouvernement, et en particulier celui du Plan épargne retraite collectif (Perco), sera la publication du rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) avant la fin de l'année. Au vu du contexte économique, il ne fait aucun doute que les nouvelles projections relatives au système de retraite français confirmeront la baisse inexorable du taux de remplacement. Dès

lors, « l'enjeu majeur de favoriser l'épargne longue reviendra forcément au goût du jour », commente Laure Delahousse, rappelant l'une des propositions phares de l'AFG allant dans ce sens : une modulation du taux du forfait social en fonction de la durée de détention de l'épargne, et qui resterait, par conséquent, à 8 % pour les sommes placées sur les Perco. Reste qu'il est fort rare d'assister à des baisses d'impôts, surtout par les temps qui courent, restrictions budgétaires obligent. ■



# Britanniques et Allemands ignorent l'épargne réglementée

**Les banques fixent les plafonds et les taux servis sur les comptes d'épargne. Quelques produits bénéficient d'une défiscalisation.**

PAR STEPHANIE SALT, À LONDRES  
ET LOTHAR GRIES, À FRANFORT

Les ténors de la banque britannique ont la mainmise sur les produits d'épargne outre-Manche. Leader dans ce secteur, Lloyds Banking Group (LBG), au travers des marques Halifax et Lloyds TSB, s'arroge quelque 26 % d'un marché d'un volume de 1.150 milliards de livres, selon le cabinet d'études Mintel, suivi par Santander, Natwest, Nationwide, Barclays et HSBC, chacun disposant d'environ 10 % de part de marché.

La gamme de produits est vaste. Les Britanniques peuvent choisir entre des comptes d'épargne à taux fixe d'une durée limitée (*fixed-rate savings accounts*), ou encore des comptes d'épargne à versements réguliers (*regular savings-accounts*), ou des *notice accounts*, pour lesquels le détenteur doit prévenir quelques jours à l'avance de son besoin d'effectuer un retrait afin de ne pas perdre les intérêts associés aux produits. Le plus populaire des comptes d'épargne outre-Manche reste sans conteste le compte d'épargne à accès immédiat (*easy-access savings account*) qui n'impose aucune restriction en matière de retraits et qui est assorti tantôt d'un taux d'intérêt variable, tantôt d'un taux fixe pour une période donnée.

## Des Britanniques volages

Au total, 34 millions de Britanniques possèdent un compte d'épargne outre-Manche. Taxés sur les intérêts à hauteur de 20 % à 40 %, ces produits traditionnels subissent la concurrence sévère des ISA's, les comptes d'épargne individuels défiscalisés lancés en avril 1999. Ces produits, dont la collecte a représenté quelque 54 milliards de livres en 2010-2011, sont soumis à un plafond d'investissement annuel, limité cette année à 5.640 livres. « *Outre-Manche, les banques tendent à offrir le meilleur rendement. Or ce tarif n'est offert en général que pour une période limitée, si bien que dès que le contrat arrive à échéance, les clients se précipitent à la concurrence dans le but d'obtenir un meilleur taux* », résume Daoud Fakhri, analyste au cabinet Datamonitor.

Cette course effrénée au meilleur taux rend toute innovation dans le secteur assez rare. Quelques initiatives se sont néanmoins distinguées ces derniers mois. En décembre 2011, Santander UK a offert à ses clients la possibilité de percevoir par avance une somme de 1.000 livres pour des sommes d'argent

investies à hauteur de 12.000 livres. L'initiative a rencontré un vif succès. De son côté, Halifax a lancé à l'automne dernier un tirage au sort mensuel récompensant ses clients dont la somme des dépôts et comptes d'épargne est supérieure à 5.000 livres. Des prix alléchants à la clé puisque le prix le plus élevé atteint une valeur de 100.000 livres, non imposable.

## Des Allemands soucieux de leur retraite

Les Allemands ignorent eux aussi l'existence de livrets d'épargne administrés. Outre-Rhin, ce sont les banques qui fixent les conditions et les plafonds de ce type d'épargne, toujours très prisée même si la rémunération est en chute libre. Les intérêts perçus (à partir de 1.200 euros) sont imposables à hauteur de 25 %.

Mais au regard de la volatilité des marchés financiers et de la chute des cours en Bourse, le livret d'épargne demeure la forme de placement préférée des Allemands. Selon les statistiques de la Bundesbank, chaque Allemand met en moyenne 180 euros par mois de côté, soit quelque 165 milliards d'euros en 2011. Selon les dernières enquêtes, 70 % des ménages affirment mettre de l'argent de côté chaque mois. Pour ce faire, près de la moitié a choisi un compte d'épargne. Il est considéré comme le moyen le plus sûr, étant donné que les dépôts sont garantis au moins jusqu'à hauteur de 100.000 euros. La plupart des banques vont même au-delà du seuil réglementaire en garantissant les dépôts jusqu'à 250.000 euros.

Outre les comptes d'épargne, les Allemands sont friands de produits d'assurance. Un tiers d'entre eux affirment avoir souscrit une assurance-vie ou une retraite

complémentaire auprès d'une compagnie. Cette forme d'épargne a connu un regain de popularité après le lancement par le gouvernement d'un produit d'épargne retraite complémentaire défiscalisé (*Riester-Rente*). Fin 2011, le volume des placements déposés par les clients particuliers auprès des assureurs s'élevait à 1.432 milliards d'euros, soit près d'un tiers de l'épargne des Allemands.

Si la collecte des assureurs a plus que doublé au cours des dix dernières années, les placements en fonds d'investissement et en actions ont en revanche fortement chuté depuis la crise. Au printemps 2012, 10 % à 14 % des Allemands, selon différentes enquêtes, possédaient des actions ou des fonds d'investissement. Dans le domaine comportemental, les épargnants européens partagent de nombreux points en commun. ■



34 millions de Britanniques possèdent un compte épargne.